



---

## COMPTE RENDU N° 1 DE LA COMMISSION DES ENTREES JEUDI 6 SEPTEMBRE 2007 – 10H00/12H00 MAISON DU SPORT FRANCAIS

---

### Présents

#### Pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Mme Christine de Joux, Responsable de la cellule des archives privées à la direction des Archives de France.

Mme Gersende Piernas, Chargée d'études documentaires, responsable des Archives d'entreprises et des programmes de numérisation aux Archives Nationales du Monde du travail.

#### Pour le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Mme Anne-Laure Sol, Chef de service des collections du Musée national du sport.

#### Pour le Comité National Olympique et Sportif Français

M. Gabriel Bernasconi, Chargé de Communication au CNOSF.

#### Pour l'Académie Nationale Olympique Française

Mme Colette Ambroise-Thomas, Vice présidente de l'ANOF, en charge du programme MéMoS.

Assiste : M. Thierry Messina, Assistant de l'ANOF.

Colette Ambroise-Thomas ouvre la séance à 10h00 en souhaitant la bienvenue à tous les participants pour cette première réunion de la commission des entrées. Cette séance de travail précède celle du comité scientifique qui doit se tenir à Roubaix le 7 septembre 2007.

Afin que la commission des entrées et le comité scientifique soient au même niveau d'informations, elle souhaite faire le point sur la mise en œuvre des conventions et sur les difficultés rencontrées depuis la réunion du comité scientifique du 26 avril 2007, après avoir rappelé les décisions prises ce jour-là (cf. compte-rendu).

## I. Informations générales

### 1.1. Historique de la mise en place des conventions

La convention de partenariat visant à créer un Pôle national des archives du monde sportif a été signée le 15 décembre 2006 par la directrice des Archives de France (représentée par Pascal Even), la

---

#### Académie Nationale Olympique Française

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : [academieolympique@cnosf.org](mailto:academieolympique@cnosf.org)

Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E

directrice des sports (représentée par Chantal Brault), le président du CNOSF (Henri Sérandour) et le président de l'ANOF (André Leclercq).

La convention de financement, signée par Dominique Laurent, Directrice des sports, et André Leclercq, Président de l'ANOF, nous a été adressée par courrier postal le 20 avril 2007 (et non 2006). Par cette convention, établie pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature des deux parties, l'Etat (Ministère chargé des sports) s'engage à soutenir, par une contribution financière, la réalisation des missions dont l'ANOF est chargée pour la gestion du pôle. Si cette convention prévoit trois annexes, seule l'annexe 3 (cf. annexe) était jointe à cette convention.

La convention de financement, au titre de l'année 2007, nous est de nouveau adressée par l'adjointe à la directrice des sports (Annick Wagner) le 16 mai 2007. Les annexes 1 et 2 ne sont toujours pas jointes à cet envoi.

Après plusieurs relances, c'est le 2 juillet 2007 que Monsieur de Vezins nous communique, par courriel, les annexes 1 (cf. annexe) et 2 de la dite convention, et le 7 août 2007 que - après quelques remarques de notre part - la version modifiée de l'annexe 2 (cf. annexe) peut être considérée comme définitive.

## 1.2. Difficultés rencontrées

Le 30 mai 2007, nous enregistrons la démission de M. Séoudi, notre archiviste et chef de projet. Cette démission, à effet immédiat, a nécessité que nous prenions rapidement les dispositions nécessaires à la poursuite de la mission entreprise et notamment la préparation des fonds de la FSCF, du Comité Français Pierre de Coubertin et de la Fédération Nationale des Joinvillais. Avec le soutien de M. Even, nous avons diffusé une offre d'emploi d'archiviste pour un C.D.D de deux mois, sur le collectif-emploi des 7 associations d'anciens étudiants en archivistique.

Nous avons, après entretien, procédé au recrutement de M. Michaël Lepage, dont le C.V. présente toutes les garanties, pour une durée de 2 mois à compter du 27 juin 2007, date à laquelle celui-ci a pris ses fonctions au siège de la FSCF.

Deux autres candidatures n'ont pu être satisfaites : M. Vitart (Université Jean Moulin de Lyon) et une entreprise privée basée à Paris et à Lyon qui propose des prestations d'expertise en archivistique.

*Au vu de son excellent C.V., la commission prend acte et approuve le recrutement de M. Michaël Lepage.*

## II. Mise en œuvre de la convention de partenariat

**2.1.** Colette Ambroise-Thomas rappelle les différentes opérations de valorisation/prospection menées depuis le début de l'année : articles, lettres d'information, plaquette, mise en ligne sur site internet, présentation du programme MéMoS à l'assemblée générale du CNOSF et à la session annuelle des Académies Nationales Olympiques qui s'est tenue à Olympie, courriers de sensibilisation au monde sportif et aux services régionaux du MSJS, etc...

## 2.2. Informations sur les visites et contacts effectués

### 2.2.1. F.F. de la Course d'Orientation

→ examen du relevé de conclusions du 26 octobre 2006. A ce jour, pas de suite au courrier de relance précisant les conditions de prise en charge de la procédure décidées par le comité scientifique.

### 2.2.2. F.F. de la Montagne et de l'Escalade

→ examen du relevé de conclusions du 9 janvier 2007 et compte-rendu du récent entretien téléphonique avec le Président Pierre You qui souhaite que soit rapidement sauvegardé le fonds historique de l'alpinisme (photos, films et objets divers).

Colette Ambroise-Thomas attire l'attention de la commission sur le cas de cette fédération et de toutes celles qui ont mission de service public et donc, qui ne relèvent pas de la convention de partenariat. Elle

demandera, au représentant du MSJS au comité scientifique de confirmer ses propos lors de la réunion d'avril 2007, à savoir : « la procédure de conservation de ces archives reste à la charge des fédérations qui peuvent solliciter une subvention ministérielle, pour ce faire, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs ».

*La commission considère que le fonds de cette fédération semble être conservé dans de bonnes conditions. Sa sauvegarde ne relève donc pas d'une urgence. Toutefois, les films et photos se détériorant beaucoup plus rapidement que les archives « papier », il est proposé au comité scientifique d'effectuer une visite technique et de solliciter, auprès de Mme Piernas, un devis concernant la numérisation des films de ce fonds.*

*Par ailleurs, Mme Sol relate, à ce propos, les difficultés actuelles rencontrées par le Musée national du sport qui ne dispose plus de places pour accueillir des objets et qui ne répond pas aux conditions de sauvegarde et de sécurité nécessaires.*

### **2.2.3. Racing Club de France (R.C.F.)**

→ examen du relevé de décisions du 6 février 2007. Par ailleurs, comme cela avait été décidé par le comité scientifique réuni le 26.04.2007, M. Guillain a contacté Mme Gonnin, Directrice administrative du RCF, pour lui proposer de poursuivre la procédure d'évaluation engagée à leur égard. Celle-ci, ayant estimé qu'il n'y avait ni enjeu de sauvegarde, ni enjeu de conservation, à court terme, de leurs archives, n'a pas souhaité y donner suite.

Colette Ambroise-Thomas demande à la commission de se prononcer sur l'arrêt de la procédure d'expertise, à ce stade et dans l'attente d'une nouvelle sollicitation de leur part ou d'une nouvelle relance de notre part (sachant que ce club dépend maintenant du Groupe Lagardère).

*La commission prend acte de l'arrêt provisoire de la procédure d'expertise et souhaite qu'une relance soit envisagée afin de sauvegarder ce fonds privé.*

### **2.2.4. Comité Français Pierre de Coubertin**

→ examen du compte rendu de la visite du 13 mars 2007. Colette Ambroise-Thomas précise que conformément aux décisions prises en avril 2007 par le comité scientifique, la préparation du fonds, évalué à environ 7 mètres linéaires brut, en vue de son dépôt au pôle national de Roubaix, est programmée la deuxième quinzaine de septembre.

*La commission prend acte de la préparation de ce fonds par Michaël Lepage, en septembre et émet un avis favorable au dépôt de ce fonds au pôle national de Roubaix.*

### **2.2.5. Fédération Nationale des Joinvillais**

→ examen du compte rendu de la visite du 10 avril 2007. Colette Ambroise-Thomas précise que conformément aux décisions prises en avril par le comité scientifique, la préparation du fonds, évalué à environ 6 mètres linéaires brut, en vue de son dépôt au pôle national de Roubaix, est programmée début octobre. Elle insiste sur la nécessité de rechercher les numéros manquants à la collection de la revue fédérale et sur leur mauvais état de conservation qui nécessitera de les numériser.

*La commission prend acte de la préparation de ce fonds par Michaël Lepage, début octobre et émet un avis favorable au dépôt de ce fonds au pôle national de Roubaix.*

### **2.2.6. Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM)**

→ examen du relevé de visite du 20 juin 2007. Après regroupement des archives actuellement dispersées, au siège de l'association, la visite technique est programmée le 20 septembre 2007 sous réserve de l'avis de la commission et de sa validation par le comité scientifique.

*La commission donne un avis favorable concernant cette visite technique et se prononcera sur le dépôt de ce fonds lors de sa prochaine réunion.*

### **2.2.7. Association des Ecrivains Sportifs**

→ examen du relevé de sensibilisation du 21 juin 2007. Une relance sera effectuée courant septembre.

### 2.2.8. Association de l'Académie des Sports

→ examen du relevé de sensibilisation du 22 juin 2007. Une relance sera effectuée courant septembre.

### 2.2.9. F.F. de Triathlon

→ examen du relevé de l'entretien du 18 juillet 2007 avec M. Bernard Saint-Jean, Directeur général de la fédération. Nous avons été sollicités à plusieurs reprises par cette fédération.

Colette Ambroise-Thomas insiste sur l'urgence de la mise en route d'une procédure de sauvegarde ; les archives ne faisant l'objet d'aucune disposition de conservation, ni de sécurité. Par ailleurs, la fédération engage tous les mois des frais de location dans une maison près de Bourges où sont entreposées ces archives évaluées à environ 110 mètres linéaires brut.

Comme pour la FFME, s'agissant d'une fédération ayant mission de service public, les conditions de la procédure de sauvegarde doivent être précisées.

A noter que cette fédération souhaite procéder à une donation de son fonds.

Face à ce constat, la commission propose d'effectuer une visite technique dans les meilleurs délais compte tenu que les archives de cette fédération ne sont ni sécurisées, ni conservées dans de bonnes conditions.

### 2.2.10. F.F. de Badminton

A la demande de la Fédération, une visite technique peut être envisagée dans les conditions prévues par le comité scientifique. Cette fédération est sensibilisée à la problématique de l'archivage et possède sa propre commission des archives.

## III. Entrée du fonds de la Fédération Française Culturelle de France

Après avoir pris connaissance de la fiche technique d'évaluation de ce fonds élaborée, le 20 juin 2007 grâce à l'implication expresse de Laurence Munoz, Gabriel Bernasconi et Thierry Messina, la commission examine le répertoire du fonds de cette fédération (1898-2002) et de son rayon sportif féminin (1936-1984) réalisé par Michaël Lepage. Ce fonds représente, après élimination, près de 355 boîtes d'archives, soit 42, 6 ml.

De même, Michaël Lepage a rédigé, à l'intention de la commission des entrées :

- un bilan de classement du fonds d'archives de la FSCF,
- des éléments de réflexion concernant l'entrée de ce fonds au CAMT de Roubaix.

La commission souligne l'excellent travail professionnel de l'archiviste de l'ANOF et confirme la décision prise en avril par le comité scientifique de déposer le fonds de la FSCF au pôle national de Roubaix.

## IV. Fonds Jacques Georges

Conservé aux ANMT depuis 2004, sous le numéro d'entrée 2004 026, ce fonds privé représente 5 mètres linéaires de documents (1953 à 2002). Le classement a été terminé en mai 2007 par M. Séoudi.

Or, M. Séoudi nous a déclaré avoir consacré 240 heures, en 2007, pour ce classement. Le temps passé sur ce fonds semble être contesté par Mme Piernas.

La commission prend acte du dépôt et du classement de ce fonds privé, à Roubaix.

## V. Mémoire orale

Colette Ambroise-Thomas rappelle que, conformément aux décisions prises, en avril, par le comité scientifique, il ne sera plus procédé à la retranscription des interviews déjà enregistrées sur minidisques.

Les enregistrements de Jean Devys (Tennis de Table), Robert Pringarbe (FSCF/CNOSF), Emile Jarrot (Pentathlon Moderne) et Pierre Rostini (Comité Français Pierre de Coubertin) seront enregistrés en format MP3 et ces enregistrements seront déposés à Roubaix.

Les prochains enregistrements d'interviews seront donc filmés et concernent, dans l'immédiat, Robert Parengot (FFME), Henri Serandour (CNOSF) et André Auberger (FF. Handisport) en vue d'un dépôt à Roubaix.

La commission prend acte et approuve ces propositions qui devront être validées par le comité scientifique.

## **VI. Perspectives**

**6.1.** Colette Ambroise-Thomas informe la commission de la prochaine mise en place du réseau des « personnes ressources/archives » des fédérations et groupements nationaux.

**6.2.** Compte-tenu de l'heure avancée, Colette Ambroise-Thomas demande aux membres de la commission de prendre connaissance des éléments de réflexion fournis par Michaël Lepage et de lui faire remonter les éventuelles remarques qui seront débattues lors de la prochaine réunion de la commission qui sera fixée en fonction de l'avancée des « travaux ».

**6.3.** Mme Piernas distribue aux membres de la commission un modèle de chacun des documents suivants :

- contrat de dépôt révocable,
- avenant de dépôt d'archives (lors d'un complément),
- lettre d'intention de donation.

ainsi qu'un exemplaire de la liste des archives du monde sportif conservées aux ANMT et arrêtée au 12 mai 2006.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Paris, le 14 septembre 2007

Colette Ambroise-Thomas  
Vice-présidente de l'ANOF